

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE154822016**

**Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 27 avril 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

*Mme Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

*M. Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

*M. Jean-François Cloutier*  
Arrondissement de Lachine

*M. Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

*Mme Marianne Giguère*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

*M. Manuel Guedes*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 27 avril 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154822016, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Richard Celzi  
Président de séance

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE154822016**

**Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires.**

À sa séance du 8 avril 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822016. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 14 avril 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822016 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobés bitumineux dans différentes rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 214 855,82 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 9 février au 4 mars 2015. Sur seize preneurs du cahier des charges, onze firmes ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, les cinq firmes qui n'en ont pas déposé n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du PTI 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre sept et douze ans et en permettant de rattraper le déficit d'entretien.

La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et cette sélection vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent pas faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

Il existe un écart de prix de 27,3 % favorable à la Ville entre l'estimation des professionnels internes et la plus basse soumission conforme.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont constaté que dix des onze soumissionnaires ont déposé des prix inférieurs à l'estimation, ce qui laisse perplexe. Bien sûr, la Ville obtient ici un prix inférieur à ce qu'elle avait estimé, ce qui est en soi une bonne nouvelle. On peut raisonnablement croire que la Ville n'a pas pu mesurer adéquatement l'appétit des entrepreneurs pour l'obtention de contrats en ce début de saison.

Les membres sont par ailleurs d'avis que les services municipaux devraient songer à se doter d'outils d'analyse précis pour établir leurs estimations, comme le calcul des coûts de réalisation par mètre linéaire, de façon à obtenir de meilleurs résultats.

Cela dit, les membres ont convenu de la conformité du processus dans ce dossier.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE154822016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.